



PLANIFICATION INTÉGRÉE

2023-2028

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
FIN DE BIENFAISANCE DE FORÊT HEREFORD INC.	4
MISSION DE FORÊT HEREFORD INC.	4
VALEURS DE FORÊT HEREFORD INC.	5
VOCATION DE FORÊT HEREFORD INC.	6
ZONAGE FONCTIONNEL	7
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	8
PLAN D'ACTION	
Orientation 1 : Développement de l'accessibilité au territoire pour les citoyens et les visiteurs	10
Orientation 2 : Innovation en aménagement forestier durable et en restauration forestière	14
Orientation 3 : Saine gouvernance de l'organisme de bienfaisance	16
Orientation 4 : Maintien de l'équilibre entre les différentes obligations relatives à la possession des propriétés de la Forêt communautaire Hereford	17
Orientation 5 : Éducation et implication dans les communautés	19
Orientation 6 : Protection de la richesse écologique du territoire	21
Orientation 7 : Développement en recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore	22

MISE EN CONTEXTE

Ce document présente le résultat des différentes consultations réalisées au cours de l'hiver 2023 qui ont mené à la mise à jour de la planification intégrée 2017-2022 établie après un exercice de consultation réalisé au cours de l'hiver 2015. Les différents groupes qui ont été consultés sont :

- les membres du conseil d'administration, de la Table Forêt-Conservation et de la Table des usagers ;
- les conseillers des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde ;
- les membres du conseil de la MRC ;
- et les membres de Forêt Hereford.



FINS DE BIENFAISANCE FORÊT HEREFORD INC.

- Acquérir et détenir le mont Hereford afin de conserver l'équilibre écologique et floristique de la forêt et d'assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité ;
- Mettre en valeur la richesse écologique du territoire de la Forêt communautaire par le biais de panneaux d'interprétation afin d'initier le public aux principes et méthodes de base pour la conservation et la restauration de la forêt ;
- Régénérer les portions de territoires forestiers dégradés (...);
- Effectuer de la recherche fondamentale ou appliquée relativement à la forêt et à l'aménagement forestier durable et en disséminer les résultats ;
- Maintenir et développer sur le site un réseau de sentiers, permettant au public de pratiquer des activités physiques telles que le vélo de montagne, la randonnée pédestre et l'ornithologie ;
- Remettre des fonds à des organismes de bienfaisance enregistrés (...) qui effectuent de la recherche appliquée sur la forêt, la faune ou la flore.

MISSION DE FORÊT HEREFORD INC.

La raison d'être de Forêt Hereford Inc. (FHI) est de détenir et de gérer le territoire de la Forêt communautaire Hereford en fonction des principes des forêts communautaires : soit une forêt contrôlée par la communauté, qui lui assure accès au territoire et à ses opportunités, tout en favorisant les retombées locales, qui est aménagée et utilisée pour des fins et des usages multiples, et qui est régie selon les principes du développement durable. FHI intervient donc de manière à améliorer le capital écologique et naturel de son territoire, afin que celui-ci soit un laboratoire autofinancé de gestion intégrée des ressources naturelles au bénéfice des communautés d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, tout en favorisant le rayonnement et les retombées du projet au plan régional.

VALEURS DE FORÊT HEREFORD INC.



CONSERVATION



COMMUNAUTÉ



RESTAURATION



COHABITATION



ACCESSIBILITÉ



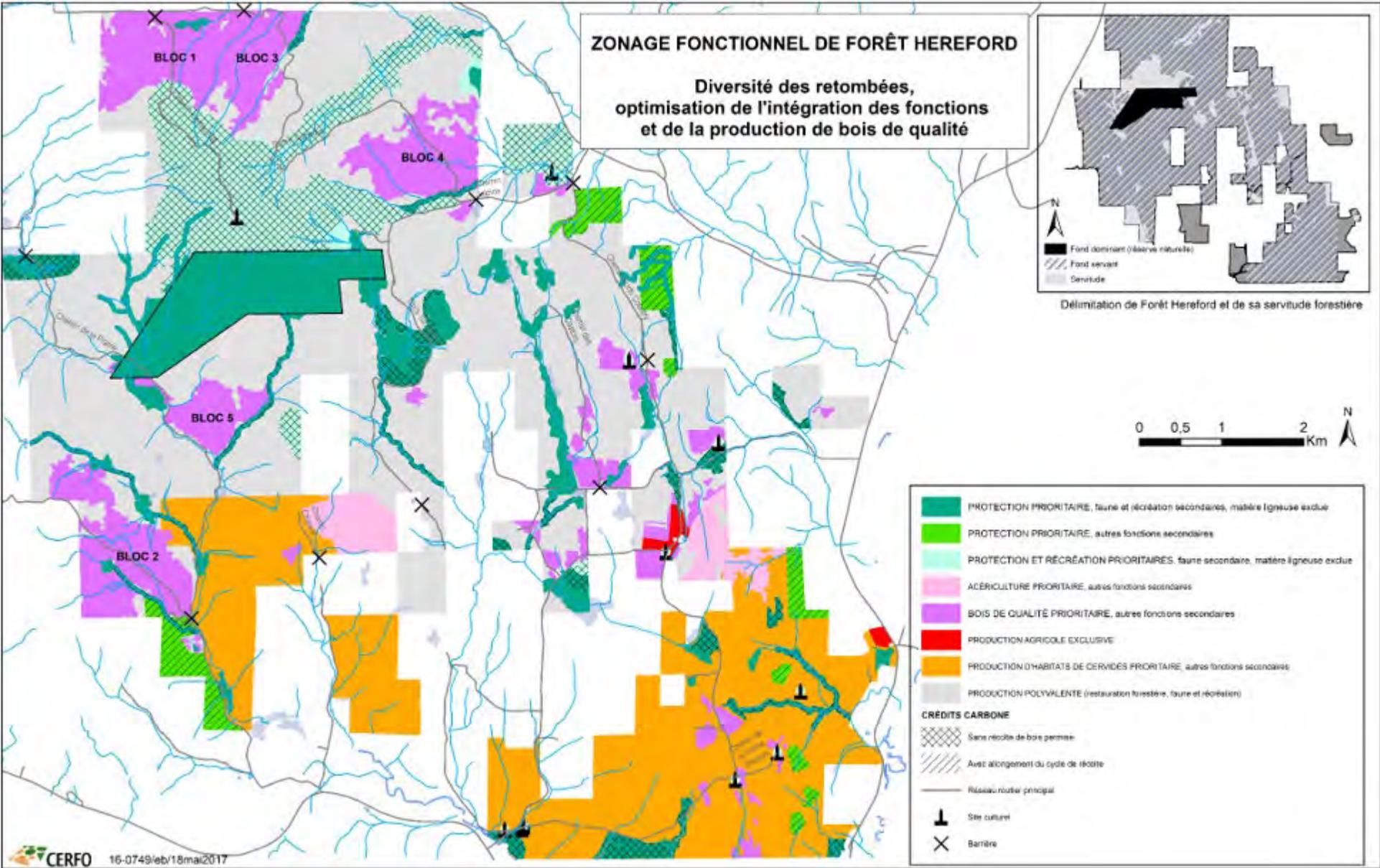
INNOVATION

VOCATION DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE HEREFORD

Le territoire de la Forêt communautaire Hereford est voué à la conservation des espèces et des écosystèmes, à la protection de la vocation forestière et à la restauration de sa forêt, à la protection des paysages remarquables, à la recherche et à l'éducation forestières et environnementales et à la pratique d'activités récréatives extensives.



ZONAGE FONCTIONNEL DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE HEREFORD



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 : Développement de l'accessibilité au territoire pour les citoyens et les visiteurs
1.1. Coordonner le développement de l'offre de randonnée pédestre, avec la notion de réseau
1.2. Contribuer à la consolidation des activités de vélo de montagne
1.3. Contribuer au maintien du membership au sein du Club de chasse et pêche Hereford
1.4. Contribuer auprès des 3 villages et des promoteurs locaux au développement de l'offre d'hébergement et d'autres services complémentaires à l'offre récréotouristique existante
1.5. Mettre en valeur le paysage agroforestier et les sites naturels exceptionnels du massif du mont Hereford
1.6. Garantir un accès diversifié et encadré au territoire pour les citoyens et les visiteurs
1.7. Collaborer avec tourisme Coaticook et tourisme Cantons-de-l'Est au positionnement de l'offre récréotouristique de la forêt communautaire Hereford
1.8. Développer l'offre d'activités hivernales
Orientation 2 : Innovation en aménagement forestier durable et en restauration forestière
2.1 Augmenter la variabilité et la diversité forestières à l'aide de solutions testées ou novatrices tenant compte de la restauration des écosystèmes, des changements climatiques et de l'acceptabilité sociale
2.2 Mettre à jour et bonifier les outils de planification forestière permettant une vision unique et suivie à long terme
2.3 Poursuivre, dans les zones identifiées, une approche de production à valeur ajoutée et de qualité sur pied
Orientation 3 : Saine gouvernance de l'organisme de bienfaisance
3.1 Organiser le processus consultatif par le biais des tables consultatives existantes
3.2 Garantir le fonctionnement objectif et intègre du processus décisionnel, favorisant un leadership local
3.3 Diversifier les sources de revenus afin d'augmenter la flexibilité dans la gouvernance dans le respect des obligations de bien des agences
3.4 Garantir le maintien du statut d'organisme de bienfaisance

Orientation 4 : Maintien de l'équilibre entre les différentes obligations relatives à la possession des propriétés de la Forêt communautaire Hereford

4.1 Planifier de façon intégrée la gestion et le développement des différentes ressources de la Forêt

4.2 Entretien et protéger les infrastructures et les propriétés

4.3 Garantir le versement des impôts fonciers aux municipalités concernées

Orientation 5 : Éducation et implication dans les communautés

5.1 Poursuivre les activités visant la reconnaissance de la Forêt communautaire Hereford comme site éducatif d'importance régionale concernant la faune et la forêt auprès des jeunes et de la population

5.2 Assurer une communication et une implication constantes avec les communautés et les élus d'East Hereford, de St-Herménégilde et de la MRC

5.3 Contribuer localement au développement du taux d'activité des filières agricole, acéricole et forestière dans le respect des obligations de bienfaisance

5.4 Protéger les sites patrimoniaux identifiés et organiser leur mise en valeur

5.5 Développer des relations avec les autres forêts communautaires canadiennes et états-uniennes

5.6 Supporter financièrement les initiatives locales issues du comité de développement local des Trois villages en priorisant celles concernant le développement dans la Forêt

Orientation 6 : Protection de la richesse écologique du territoire

6.1 Assurer le suivi des modalités de protection prévues dans la servitude de conservation forestière et contribuer à la promotion de cet outil de conservation

6.2 Protéger l'intégrité du massif forestier de la Forêt communautaire Hereford et assurer le maintien de la connectivité écologique

6.3 Assurer la protection et la gestion des espèces fauniques

6.4 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les différentes composantes des écosystèmes présents sur le territoire

Orientation 7 : Développement en recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore

7.1 Développer des partenariats et des projets avec les établissements de recherche

PLAN D'ACTION

Orientation 1 : Développement de l'accessibilité au territoire pour les citoyens et les visiteurs

Objectif 1.1 Coordonner le développement de l'offre de randonnée pédestre, avec la notion de réseau

Stratégies	Actions
1.1.1 Considérer la randonnée pédestre et la raquette comme des activités qui constituent une contribution au milieu en termes d'activités physiques, en permettant un accès quasi-universel au territoire pour la population locale et les visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> a) Viser l'équilibre entre accessibilité et gratuité en sollicitant des dons et en organisant des corvées annuellement b) Promouvoir le statut d'organisme de bienfaisance afin de solliciter davantage de dons de la part des usagers et des communautés
1.1.2 Consolider la structure de gestion actuelle de manière à en augmenter l'efficacité et l'imputabilité	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place une entente avec les municipalités afin de confier la coordination du développement et de l'entretien des sentiers de randonnée pédestre et de raquette. b) Être à l'affût de nouvelles sources de financement afin de permettre l'entretien et le développement du réseau c) Lorsque opportun, combiner plusieurs projets récréotouristiques (randonnée, vélo, ski, relais-refuge, etc.) dans les mêmes demandes de financement, et dans les mêmes demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ, afin d'optimiser les ressources et augmenter l'effet de levier des projets d) Analyser chaque demande de nouvelle activité afin de s'assurer de la prise en charge par un mandataire et de l'impact sur la charge de travail des ressources de Forêt Hereford
1.1.3 Développer une offre de qualité en randonnée pédestre et en raquette de manière à positionner la Forêt communautaire Hereford comme un des pôles majeurs des Cantons-de- l'Est tout en conservant un équilibre permettant d'en préserver les qualités naturelles du lieu	<ul style="list-style-type: none"> a) Maintenir un réseau dédié et exclusif pour la randonnée pédestre et la raquette (exception faite pour le ski de montagne en montée seulement pour permettre l'accès aux domaines skiables) b) Poursuivre l'amélioration du Sentier pédestre Neil-Tillotson afin d'en faire le pivot central d'un réseau comportant des boucles de différentes longueurs pouvant convenir à des clientèles variées c) Analyser le potentiel récréotouristique qu'offre le secteur du ravin des érablières et le secteur des Cascades (versant ouest du Mont Hereford) en prenant en compte la notion de boucle, l'attrait de la « destination » et l'impact sur la charge de travail des ressources et la capacité d'accueil des sentiers existants et l'effet structurant sur le milieu des activités récréotouristiques d) Maintenir la modalité d'accès aux chiens, qui sont sous contrôle physique de leur maître, tout en s'assurant de bien indiquer cette spécificité de Forêt Hereford aux points d'accueil e) Ajouter une tour d'observation signature au sommet du Mont Hereford afin d'offrir un point de vue à 360 degrés tout en préservant la canopée existante et de développer l'attrait de la destination
1.1.4 Améliorer et développer les aires d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> a) Utiliser les kiosques d'accueil pour promouvoir l'offre commerciale régionale b) Évaluer la faisabilité d'ajouter une ligne téléphonique fixe ou autre solution de communication dans le stationnement d'East Hereford c) Sonder les usagers et les membres pour connaître leur point de vue sur les améliorations souhaitées

Objectif 1.2 Contribuer à la consolidation des activités de vélo de montagne

Stratégies	Actions
1.2.1 Considérer le vélo de montagne comme une forme de contribution au milieu et un produit-phare de l'offre récréotouristique.	<p>a) Faire un suivi auprès de Circuits frontières afin de s'assurer du respect du calendrier d'entretien annuel mise en place à la suite de la diminution de la redevance annuelle</p> <p>b) Collaborer avec Circuits frontières pour l'amélioration de la signalisation des sentiers de vélo en fonction des commentaires recueillis</p>
1.2.2 Accompagner Circuits Frontières (CF) dans la consolidation de son organisme et de son offre de manière à permettre l'atteinte d'une masse critique de visiteurs	<p>a) Offrir la participation de Forêt Hereford aux réflexions concernant la gouvernance de CF</p> <p>b) Inclure l'activité vélo de montagne dans l'analyse du potentiel récréotouristique qu'offre le secteur du Ravin des érablières</p> <p>c) Envisager les possibilités de combiner plusieurs projets récréotouristiques (randonnée, vélo, ski, relais-refuge, etc.) dans les mêmes demandes de financement, et dans les mêmes demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ, afin d'optimiser les ressources et augmenter l'effet de levier des projets (même que dans 1.1.2)</p> <p>d) Accompagner les réflexions du milieu en regard du développement d'activités connexes aux sentiers de vélo, pouvant contribuer à la consolidation de l'offre telle que la réflexion sur les haltes VR à la MRC de Coaticook</p>
1.2.3 Éviter toute confusion entre le réseau de vélo de montagne et le réseau de randonnée pédestre et de raquette	<p>a) Éviter, si possible, d'avoir des sentiers de vélo partagés avec d'autres activités.</p> <p>b) Indiquer clairement dans les aires d'accueil et sur les sites de Forêt Hereford et de Circuits Frontières que l'utilisation des sentiers de vélo de montagne (pour le vélo et le ski) est soumise à la tarification de Circuits Frontières.</p> <p>c) Assurer une attention particulière de la signalisation aux intersections avec les sentiers de randonnée afin d'éviter toute confusion</p>

Objectif 1.3 Contribuer au maintien du membership au sein du Club de chasse et pêche Hereford (CCPH)

Stratégies	Actions
1.3.1 Maintenir l'entente 2019-2044 qui comprend une diminution des frais de location du terrain en ajoutant un partenariat pour le développement de projets conjoints, d'une durée de 5 ans, 2019-2024, elle se renouvellera automatiquement à moins d'avis contraire d'une des deux parties	<p>a) Développer des projets fauniques co-financés selon les modalités prévues dans l'entente 2019-2024 favorisant le maintien et l'augmentation des ressources fauniques</p> <p>b) Dans les états financiers de Forêt Hereford une réserve a été mise en place pour les projets fauniques permettant l'accumulation des fonds non utilisés annuellement, le CCPH devrait faire de même afin de les préserver à cette fin</p> <p>c) Effectuer un suivi avant l'échéance en 2024 afin de s'assurer de la satisfaction des deux parties et, le cas échéant, procéder à des ajustements</p>
1.3.2 Maintenir l'accès pour la chasse à l'ensemble de la Forêt, dans le respect des modalités déjà prévues dans la Servitude de conservation forestière	<p>a) Publier annuellement sur le site internet de Forêt Hereford le calendrier de fermeture des sentiers pour la chasse dès le printemps</p> <p>b) Établir annuellement les dates des deux journées saline et les communiquer aux membres du Club</p>

1.3.3 Accompagner le Club de chasse dans le développement d'une offre de chasse variée et dans la diversification et la promotion des services offerts	a) Évaluer la pertinence de développer la chasse au petit gibier et au dindon et, le cas échéant, accompagner le CCPH dans ses actions à cet effet.
1.3.4 Contribuer au développement de l'offre de pêche en ruisseaux par la réalisation de certains aménagements (ensemencements, aménagement de seuils, etc.)	a) Collaborer avec le CCPH en sollicitant l'expertise de la Table Forêt-Conservation pour s'assurer de tenir compte de l'impact de ces projets sur les espèces telles que les salamandres de ruisseau

Objectif 1.4 Contribuer, auprès des Trois Villages et des promoteurs locaux, au développement de l'offre d'hébergement et d'autres services, complémentaires à l'offre récréotouristique existante

Stratégies	Actions
1.4.1 S'assurer d'être disponible auprès des promoteurs locaux afin de favoriser un arrimage adéquat pour la pérennité de l'offre développée dans les Trois Villages	a) Aider les fournisseurs d'hébergement à positionner leur offre auprès des visiteurs de la Forêt b) Contribuer au développement de relations/partenariats avec l'offre de services dans les communautés américaines adjacentes
1.4.2 Assurer une offre d'hébergement complémentaire à celle développée en périphérie et accessible aux plus d'activités possibles	a) Promouvoir le relais-refuge du Vieux Panache afin d'en étendre la location sur toute l'année b) Évaluer la pertinence et la faisabilité de développer une offre de plateformes de camping en complément de l'offre existante et en collaboration avec les entreprises présentes sur le territoire

Objectif 1.5 Mettre en valeur le paysage agroforestier et les sites naturels exceptionnels du massif du Mont Hereford

Stratégies	Actions
1.5.1 Mettre en valeur les sites naturels exceptionnels par le biais des activités récréotouristiques	a) S'assurer de mettre en valeur les sites naturels exceptionnels afin d'améliorer l'expérience du randonneur-raquetteur en ajoutant des points de vue lorsque pertinent tout en minimisant les aménagements afin d'en conserver l'aspect naturel b) Améliorer l'expérience et la sécurité des randonneurs et la protection de l'environnement naturel en aménageant des passerelles en remplacement des passages à gué dans les endroits stratégiques c) Conserver l'ambiance forestière aux abords des sentiers de vélo avec le respect des modalités déjà développées (voir fiches de zonage)
1.5.2 Participer aux démarches locales et régionales de mise en valeur des paysages du territoire	a) Contribuer à la sensibilisation locale en matière de mise en valeur des paysages b) Collaborer avec la MRC et les municipalités dans le cadre de leurs projets de mise en valeur des paysages

Objectif 1.6 Garantir un accès diversifié et encadré au territoire pour les citoyens et les visiteurs

Stratégies	Actions
1.6.1 Optimiser la sécurité des usagers, des bénévoles et des personnes impliqués dans les activités du territoire de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> a) Effectuer annuellement une inspection des sentiers et infrastructures des sentiers de randonnée pédestres b) Maintenir à jour le registre d'entretien des sentiers et s'assurer de la réalisation des travaux à effectuer selon l'ordre de priorité c) Effectuer un suivi des incidents par le maintien d'un registre et, le cas échéant, en apportant les ajustements nécessaires d) S'assurer d'une couverture CNESST pour les bénévoles et les personnes impliquées dans l'entretien des sentiers récréatifs e) Effectuer une mise à jour annuelle des bénévoles disponibles en cas d'événements nécessitant une intervention de recherche f) Participer à la mise à jour du Plan particulier d'intervention réalisée par les municipalités et la MRC
1.6.2 Poursuivre le développement de l'accessibilité à la Forêt par le biais de nouvelles activités encadrées	<ul style="list-style-type: none"> a) Participer aux réflexions concernant le développement de la randonnée équestre dans le secteur du Mont Hereford b) Poursuivre le partenariat avec les Mycologues de l'Estrie en lien avec le potentiel mycologique c) Poursuivre l'évaluation de la faisabilité de mettre en place un secteur d'escalade de blocs en collaboration avec la FQME d) Développer davantage le volet astronomique en planifiant l'aménagement du sommet et en améliorant l'usage à l'accès contrôlé au sommet du Mont Hereford, en supportant l'organisation des événements existants (ex. : La Tête dans les étoiles) et en évaluant les possibilités offertes par l'éclipse solaire du 8 avril 2024 e) Poursuivre l'expérience de limitation de l'accès au sommet lors des Perséides en misant sur une campagne de communications appropriée auprès des populations locales en y ajoutant un volet d'accompagnement

Objectif 1.7 Collaborer avec Tourisme Coaticook et Tourisme Cantons-de-l'Est au positionnement de l'offre récréotouristique de la Forêt communautaire Hereford

Stratégies	Actions
1.7.1 Optimiser l'utilisation des outils actuels (site Web et Facebook)	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer un calendrier annuel de publications
1.7.2 Développer des partenariats avec les commerces de plein-air ou les fournisseurs d'offre complémentaire de la région	<ul style="list-style-type: none"> a) Effectuer une approche auprès des commerces de plein air pour identifier des avenues de collaboration b) Évaluer les alternatives possibles de promotion dans les kiosques d'accueil
1.7.4 Assurer la présence de l'offre dans les sites spécialisés et les outils de promotion touristique régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer la mise à jour annuelle des informations sur les diverses plateformes spécialisées : Ondago, Tourisme Cantons-de-l'Est, Balises Québec, etc. b) Assurer une publicité minimale dans les outils locaux selon l'offre annuelle

Objectif 1.8 Consolider l'offre d'activités hivernales

Stratégies	Actions
1.8.1 Optimiser l'utilisation hivernale du territoire de la Forêt, notamment avec des activités physiques	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer un suivi régulier des conditions des sentiers de randonnée selon les conditions météo b) Maintenir les sentiers de motoneige existants permettant ainsi une connectivité régionale des sentiers c) Poursuivre les efforts de sensibilisation visant à contrer la pratique non permise de la motoneige hors sentier
1.8.2 Considérer le ski de montagne comme une contribution au milieu en termes d'activités physiques et un produit distinctif de l'offre récréotouristique et contribuer à la consolidation de cette offre en accompagnant Circuits Frontières	<ul style="list-style-type: none"> a) Conserver la réserve d'un troisième secteur dans le domaine skiable (ski de montagne) pour des développements éventuels, en fonction des besoins b) Intégrer les besoins d'aménagement du ski de montagne dans la planification des travaux d'aménagement forestier, afin de faciliter l'aménagement des domaines skiables tout en conservant un équilibre permettant d'en préserver les qualités naturelles du lieu

Orientation 2 : Innovation en aménagement forestier durable et en restauration forestière

Objectif 2.1 Augmenter la variabilité et la diversité forestières à l'aide de solutions testées ou novatrices tenant compte de la restauration des écosystèmes, des changements climatiques et de l'acceptabilité sociale

Stratégies	Actions
2.1.1 S'assurer d'être à la fine pointe des connaissances scientifiques écologiques et forestières en matière d'aménagement forestier durable et contribuer à leur expérimentation afin de faire de la Forêt un laboratoire unique	<ul style="list-style-type: none"> a) Augmenter la présence d'espèces forestières plus rares, notamment par le biais de coupes partielles adaptées, de traitements non commerciaux ou avec l'enrichissement aux endroits propices b) Intervenir de façon à éviter de rajeunir globalement l'âge des écosystèmes forestiers et s'assurer de la résilience des peuplements aux changements climatiques c) Mettre à profit les modalités du Projet forestier Pivot, visant la production de crédits carbone forestier, dans l'atteinte d'une plus grande variabilité et diversité forestières
2.1.2 Assurer la remise en production des secteurs non productifs lorsque pertinent	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer une veille des secteurs non productifs (aire d'empilement, friches, etc.) b) Remettre en production les secteurs en friche et non contributifs aux paysages

Objectif 2.2 Mettre à jour et bonifier les outils de planification forestière permettant une vision unique et un suivi à long terme

Stratégies	Actions
2.2.1 Assurer une saine gestion du potentiel ligneux disponible	<ul style="list-style-type: none"> a) Évaluer le respect de la possibilité forestière sur des horizons quinquennaux b) Assurer une saine gestion de la possibilité forestière par groupe d'essences
2.2.2 Se maintenir comme leader de l'innovation en matière de planification forestière	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre à jour le plan général d'aménagement forestier en fonction du Projet forestier Pivot, de la certification FSC, de l'aménagement écosystémique et de la planification intégrée et en y intégrant une analyse hydrique des chemins forestiers b) Maintenir à jour la planification quinquennale dynamique de la localisation des activités d'aménagement forestier et la mettre en œuvre annuellement avec un plan annuel d'interventions forestières, composé des prescriptions sylvicoles, de la cartographie précise et des infrastructures à construire c) Maintenir la certification FSC du territoire d) Toujours s'assurer de faire preuve d'exemplarité dans la planification et la réalisation de travaux de restauration forestière, permettant la sensibilisation et l'acceptation des partenaires, des usagers et de la population, dans le respect des modalités proposées dans chaque zone définie au zonage e) Faire rayonner nos bons coups par le biais d'une stratégie de communication en lien avec les clientèles que l'on veut joindre : membres, utilisateurs, citoyens, etc.

Objectif 2.3 Poursuivre, dans les zones identifiées, une approche de production de valeur ajoutée et de qualité sur pied

Stratégies	Actions
2.3.1 Définir les scénarios et les interventions sylvicoles dans ces zones afin d'y créer de la valeur ajoutée à long terme et permettre de poursuivre le financement de la mission de Forêt Hereford inc.	<ul style="list-style-type: none"> a) Dans les zones de plantations reconnues dans la servitude de conservation forestière optimiser la production en maintenant des plantations ou en misant sur la régénération naturelle de qualité b) Mettre en œuvre annuellement les scénarios sylvicoles planifiés et assurer un suivi rigoureux de ces zones, dans le respect de modalités proposées dans la fiche de zonage

Orientation 3 : Saine gouvernance de l'organisme de bienfaisance

Objectif 3.1 Optimiser le processus consultatif par le biais des Tables consultatives existantes

Stratégies	Actions
3.1.1 Maintenir en tout temps le dialogue entre les différents usagers et intervenants, afin d'assurer une saine cohabitation des usages	<p>a) Maintenir les activités de la Table Forêt Conservation et de la Table des Usagers, à raison d'au moins deux rencontres par année chacune</p> <p>b) Poursuivre les discussions au sein de la Table de Usagers de façon à diminuer les impacts négatifs de la fermeture du territoire pour la chasse sur les activités récréatives (dans l'espace ou dans le temps) et fournir une prévisibilité annuelle pour tous les usagers</p> <p>c) Poursuivre le développement d'outils de participation pour les membres des Tables consultatives</p> <p>d) Effectuer une rencontre d'introduction à tout nouveau membre d'une table afin de lui présenter Forêt Hereford, son fonctionnement, ses obligations et ses activités</p>

Objectif 3.2 Garantir le fonctionnement objectif et intègre du processus décisionnel, favorisant un leadership local

Actions
a) Assurer une représentativité équilibrée au sein du conseil d'administration
b) Mettre en place une politique de consultation pour les différents outils de planification
c) Effectuer une rencontre préparatoire à tout nouvel administrateur afin de lui présenter Forêt Hereford, sa mission, son fonctionnement, ses politiques, ses obligations, etc.
d) Rappeler périodiquement la mission actualisée de Forêt Hereford aux membres du conseil d'administration
e) Tenir, au besoin, une journée de type « lac à l'épaule » avec les administrateurs en prévision du plan d'action et du budget annuels
f) Maintenir l'intérêt des membres de l'organisme en les tenant constamment informés et consultés sur les grands enjeux et des développements
g) Maintenir un échange constant avec les organismes et mandataires qui gravitent autour du territoire de Forêt Hereford Inc.

Objectif 3.3 Diversifier les sources de revenus afin d'augmenter la flexibilité dans la gouvernance, dans le respect des obligations de bienfaisance

Actions
a) S'assurer de toujours obtenir des offres de services forestiers compétitives, visant la réalisation des travaux de restauration forestière, en fonction des marchés et dans un souci de développement de relations à long terme
b) Assurer le suivi du Projet forestier Pivot de crédits carbone forestier

c)	Évaluer les possibilités de développement acéricole en fonction du zonage fonctionnel et dans le respect des fins de bienfaisance
d)	Opérationnaliser l'approche de production de valeur ajoutée sur pied et de qualité, dans certaines zones forestières propices, afin de contribuer à permettre le financement des fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.
e)	Être à l'affût de nouvelles opportunités de revenus permettant la réalisation des fins de bienfaisance
f)	Mettre en place un Fonds d'intendance visant à assurer l'entretien de la propriété et de ses infrastructures et le respect de ses obligations à long terme

Objectif 3.4 Garantir le maintien du statut d'organisme de bienfaisance

Actions	
a)	Poursuivre la saine gestion des finances de l'organisme de bienfaisance
b)	Garantir en tout temps le respect des six fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.
c)	Rappeler périodiquement les obligations de bienfaisance aux administrateurs et aux membres de Forêt Hereford

Orientation 4 : Maintien de l'équilibre entre les différentes obligations relatives à la possession des propriétés de la Forêt communautaire Hereford

Objectif 4.1 Planifier, de façon intégrée, la gestion et le développement des différentes ressources du territoire, dans le respect de la vocation unique du territoire de la Forêt

Stratégies	Actions
4.1.1 S'assurer en tout temps de minimiser les impacts, notamment visuels, issus des travaux de mise en valeur d'une ressource par rapport aux autres	<p>a) Assurer la signature, la mise en œuvre et le suivi des ententes pour tous les usages dans le territoire, dans le respect du zonage</p> <p>b) Mettre en œuvre et respecter le zonage fonctionnel défini pour le territoire, dans un contexte adaptatif</p>
4.1.2 Assurer le respect de la vocation du territoire de la Forêt dans la gestion et le développement des différentes ressources du territoire	a) Sensibiliser les autorités, les promoteurs, les partenaires et les communautés sur la vocation unique du territoire de la Forêt

Objectif 4.2 Entretien et protéger les infrastructures et les propriétés

Stratégies	Actions
4.2.1 Assurer la surveillance de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer et maintenir des relations harmonieuses et d'entraide avec les propriétaires voisins b) Mettre à profit nos attentes envers le mandat de surveillance du Club de chasse et pêche Hereford c) Élargir le mandat de surveillance à l'ensemble de nos mandataires d) Poursuivre la mise sur pied du réseau de surveillants de la Forêt dans la communauté e) Assurer un suivi constant avec les autorités f) Mettre en place des moyens de communications facilitant la production de rapport d'événement notamment par une campagne « Devenez un surveillant de notre forêt »
4.2.2 Assurer la gestion et la protection des propriétés et leurs infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> a) Entretien le réseau routier et ses accès, ou les fermer, en fonction des besoins et des priorités d'entretien à définir b) Installer et entretenir les barrières aux endroits nécessaires c) Entretien une signalisation uni forme et intégrée dans la Forêt d) Évaluer la faisabilité d'installer une signalisation routière adéquate e) Planifier l'entretien des deux bâtiments dans la Forêt en fonction des besoins et des opportunités f) Maintenir un système d'information géographique (SIG) complet sur l'ensemble des ressources et fonctions des propriétés g) Assurer un entretien assidu des 110 km de lignes de lots de la Forêt h) Rester à l'affut des opportunités d'acquisition de terrain pouvant contribuer à l'expansion de la protection du massif forestier du Mont Hereford pour les générations futures et en fonction des besoins d'accès i) Mettre en place un Fonds d'acquisition de terrain et utiliser les terrains hors servitude comme levier facilitant l'accès à du capital supplémentaire au besoin

Objectif 4.3. Garantir le versement des impôts fonciers aux municipalités concernées

Actions
a) Toujours considérer prioritaire le paiement des impôts fonciers et prendre tous les moyens pour garantir ce paiement à perpétuité
b) Éviter les pertes de revenus pour les municipalités dans l'éventualité de la renaissance de la Forêt par un statut reconnu

Orientation 5 : Éducation et implication dans les communautés

Objectif 5.1 Poursuivre les activités visant la reconnaissance la Forêt communautaire Hereford comme site éducatif d'importance régionale concernant la faune et la forêt auprès des jeunes et de la population

Stratégies	Actions
5.1.1 Maintenir, en collaboration avec les municipalités, la MRC, le Centre de services scolaire et l'Association forestière une stratégie éducative pour les jeunes qui favorise l'apprentissage par l'expérience dans la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> a) Évaluer les possibilités de partenariats éducatifs avec les camps de jours et les camps de vacances des environs, notamment en poursuivant l'approche de défrayer les coûts de transport des jeunes b) Installer davantage de panneaux de sensibilisation forestière aux endroits propices lorsque pertinents c) Organiser une journée « portes ouvertes » annuellement lors de l'assemblée générale annuelle d) Supporter la tenue de journées thématiques dans la Forêt, telle que l'activité « La tête dans les étoiles », des activités de survie en forêt, des activités mycologiques, etc. e) Identifier et mettre en place les possibilités de partenariats avec le CRIFA f) Identifier des opportunités de mieux faire connaître Forêt Hereford auprès des groupes et organismes de la région

Objectif 5.2 Assurer une communication et une implication constantes avec les communautés et les élus d'East Hereford, de St-Herménégilde et de la MRC

Stratégies	Actions
5.2.1 Assurer l'implication locale et régionale de Forêt communautaire Hereford	<ul style="list-style-type: none"> a) Maintenir l'implication de Forêt Hereford au sein du Comité de développement local des Trois Villages b) S'impliquer dans différents comités régionaux et autres lieux d'échanges pertinents à la mission de Forêt Hereford c) Poursuivre le travail de collégialité avec la MRC, les municipalités et leurs professionnels d) Rencontrer annuellement les conseil des municipalités d'East Hereford, de St-Herménégilde et de la MRC
5.2.2 Maintenir des outils de communication avec les communautés	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre à jour en continu le contenu bilingue du site Web de Forêt Hereford b) Poursuivre l'animation de la page Facebook et d'Instagram de la Forêt communautaire Hereford c) Mettre en place un comité de réflexion pour établir un calendrier annuel de publications, comité regroupant des représentants de différentes générations ou groupes d) À partir de rapport annuel, effectuer annuellement un publipostage auprès de la population de la MRC

Objectif 5.3 Contribuer localement au développement du taux d'activité des filières agricole, acéricole et forestière, dans le respect des obligations de bienfaisance

Actions
a) Maintenir les taux d'activités forestières et agricoles dans la Forêt
b) Engager, lorsque possible, des entrepreneurs provenant des environs
c) Bien documenter les retombées de la mise en valeur de la Forêt communautaire Hereford dans les rapports annuels

Objectif 5.4 Protéger les sites patrimoniaux identifiés et organiser leur mise en valeur

Stratégies	Actions
5.4.1 Être à l'affût des opportunités de mise en valeur du patrimoine historique, en collaboration avec les municipalités, la MRC et le milieu universitaire	<p>a) Mettre en place des zones de protection autour des sites patrimoniaux identifiés</p> <p>b) Poursuivre, en attente d'opportunités de mise en valeur agricole ou faunique, le fauchage annuel de toutes les anciennes prairies encore présentes dans la Forêt, afin de les garder au stade herbacé</p> <p>c) Contribuer à la recherche et à la documentation sur l'histoire de la Famille Tillotson</p> <p>d) Être à l'affût de tout projet sur l'occupation historique des premiers peuples dans la Forêt</p> <p>e) Amorcer les démarches pour une approche de recueil des témoignages sur l'histoire du territoire de la Forêt du type « mémoires vivantes »</p> <p>f) Poursuivre le projet de mise en valeur du secteur du chemin Owen en partenariat avec les municipalités concernées</p>

Objectif 5.5 Développer des relations avec les autres forêts communautaires canadiennes et états-uniennes

Actions
a) Assurer une veille et être à l'affût des opportunités de collaboration avec d'autres forêts communautaires du Québec et du nord-est américain
b) Assurer un suivi et s'impliquer auprès des œuvres Tillotson, notamment auprès de la Tillotson North Country Foundation

Objectif 5.6 Supporter financièrement les initiatives locales issues du Comité de développement local des Trois Villages en priorisant celles concernant le développement dans la Forêt communautaire Hereford.

Actions
a) Prendre en compte, lors des investissements dans la Forêt, les orientations et les priorités des communautés locales
b) Être à l'écoute des besoins en soutien financier des communautés des Trois Villages, dans le respect de la capacité financière de Forêt Hereford

Orientation 6 : Protection de la richesse écologique du territoire

Objectif 6.1 Assurer le suivi des modalités de protection prévues dans la servitude de conservation forestière et contribuer à la promotion de cet outil de conservation

Actions	
a)	Collaborer activement avec Conservation de la nature Canada au respect des modalités prévues dans la servitude de conservation forestière
b)	Contribuer au déploiement de la servitude de conservation forestière au Québec
c)	Évaluer les possibilités de reconnaissance du territoire sous servitude, par le gouvernement du Québec

Objectif 6.2 Protéger l'intégrité du massif forestier de la Forêt et assurer le maintien de la connectivité écologique

Stratégies	Actions
6.2.1 Éviter la fragmentation du massif forestier	<ul style="list-style-type: none"> a) Maintenir la superficie de milieux naturels sans travaux d'aménagement forestier en y produisant des crédits carbone b) Respecter la largeur maximale d'emprise des chemins forestiers à 15 mètres de largeur c) Viser à ne pas dépasser 2% d'occupation globale du territoire par les chemins et autres emprises anthropiques d) Planifier toute nouvelle infrastructure en prenant en considérant l'impact possible sur la fragmentation du massif forestier e) Identifier et consolider les corridors écologiques f) Respecter le maximum de nouveaux chemins fixé par la résolution FH-2021-07-07-10 soit d'un kilomètre réparti dans les trois secteurs identifiés g) Viser 30% de conservation du territoire pour 2030
6.2.2 Assurer l'intégrité des fonctions écologique des milieux humides et hydriques lors de travaux et de construction de chemin	<ul style="list-style-type: none"> a) Prendre en compte le rôle de recharge de la nappe phréatique du massif de la Forêt b) Respecter le Plan régional des milieux humides et hydriques
6.2.3 Atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes (EEE)	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre le contrôle des EEE b) Documenter le suivi du contrôle et les nouvelles occurrences identifiées de EEE

Objectif 6.3 Assurer la protection et la gestion des espèces fauniques

Stratégies	Actions
6.3.1 Maintenir la pratique de la chasse aux cervidés, dans le respect des populations	a) Participer à l'assemblée générale annuelle du CPH afin de les informer de la situation observée sur le terrain pour leur prise de décision sur les normes de prélèvement de l'année à venir
6.3.2 Contribuer de façon directe, lors des travaux d'aménagement forestier, à l'amélioration de la qualité des habitats et évaluer la possibilité d'avoir recours aux programmes d'aide existants	a) Mettre en place des mesures de protection appropriées selon les événements b) Documenter l'impacts des mesures de protection mis en place et en diffuser les résultats

Objectif 6.4 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les différentes composantes des écosystèmes

Stratégies	Actions
6.4.1 Coordonner le suivi concernant les différentes espèces à risque ou d'intérêt	a) Coordonner des inventaires et leur suivi pour les espèces floristiques et fauniques à risque ou d'intérêt
6.4.2 Poursuivre le développement des connaissances sur les vieilles forêts du territoire	a) Poursuivre et mettre à jour l'utilisation des données de pointes pour l'identification de vieilles forêts potentielles et coordonner des inventaires terrain des sites potentiels identifiés b) Analyser les besoins de protection et de mise en valeur des vieilles forêts identifiées
6.4.3 Maintenir à jour les connaissances sur les populations fauniques exploitées	a) Mieux documenter les statistiques de prélèvement faunique réalisé par les membres du Club de chasse et pêche Hereford b) Maintenir à jour les données sur les évaluations de densité de cervidés avec les inventaires terrestres

Orientation 7 : Développement en recherche appliquée sur la forêt, la faune et la flore

Objectif 7.1 Développer des partenariats et des projets avec les établissements de recherche

Stratégies	Actions
7.1.1 Promouvoir la réalisation de travaux de recherche dans la Forêt communautaire Hereford, en concordance avec les besoins exprimés par la Table Forêt Conservation, et contribuer à leur financement dans le respect des fins de bienfaisance de Forêt Hereford inc.	a) Identifier et mettre à jour en continu les besoins de recherche avec les membres de la Table Forêt-Conservation b) Évaluer la pertinence de mettre en place station de suivi hydrométrique dans la région du Mont Hereford en collaboration avec d'autres partenaires c) Évaluer la faisabilité de mettre en place une bourse d'étude « Forêt Hereford » en lien avec les métiers de la forêt d) Lorsque l'opportunité se présente, collaborer à des projets de recherche concernant la gouvernance des ressources naturelles par les communautés
7.1.2 Poursuivre la collaboration avec l'Université de Sherbrooke	a) Collaborer annuellement aux projets identifiés dans la mesure des ressources de Forêt Hereford